

CONVOCAION DES MEMBRES DE PREVY A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE du Vendredi 24 Mai 2024

Eric BUTEL, Président de PREVY, et les membres du Conseil d'Administration, ont l'honneur de convoquer les membres de l'ASSOCIATION PREVY – PREVENTION & SANTE AU TRAVAIL, à l'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire. Ces deux Assemblées Générales se tiendront distinctement l'une après l'autre, et auront lieu le :

**Vendredi 24 mai 2024 à 9h00 au siège social situé à la
Maison de la Prévention – Parc Georges Besse, 215 Rue Georges Besse - 30 000 Nîmes
Salle de réunion Hippocrate**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2023.
- Ratification de la décision du Conseil d'administration du 8 juin 2023 suite au transfert du siège social de l'Association à titre rétroactif.
- Adoption de la mise à jour des statuts en vigueur de l'Association PREVY sur proposition du Conseil d'administration.
- Pouvoir donné au Président afin de procéder aux modifications statutaires qui seraient imposées par les pouvoirs publics.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2023.
- Rapport de gestion 2023, comptes et bilan de l'exercice 2023.
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2023.
- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2023.
- Quitus de la gestion des administrateurs et affectation du résultat.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées 2023.
- Approbation des conventions réglementées 2023.
- Approbation du budget prévisionnel de l'année 2024.
- Barème de cotisations et droit d'admission pour l'année 2024.
- Pouvoir donné au Président ou toute personne désignée par lui, en vue de réaliser toutes formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Le Président remercie les membres de PREVY de confirmer leur présence par mail à l'adresse marce@prevy.fr avant le 21 mai 2024.

Les documents relatifs à cette Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire sont tenus à la disposition des adhérents de l'Association avec la récupération d'un pouvoir :

- Au sein du siège social de PREVY, 215 Rue Georges Besse à Nîmes.
- Sur demande par courriel à l'adresse : marce@prevy.fr
- Téléchargeables sur le site internet de PREVY : www.prevy.fr

Eric BUTEL
Président

